



LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE : MEMBRE DE LA WORLD FEDERATION FOR MENTAL HEALTH

11, rue Tronchet 75008 PARIS - Tél. : 01 42 66 20 70 - Fax 01 42 66 44 89 - e-mail : [lfsm@orange.fr](mailto:lfsm@orange.fr)

Président : Dr Roland Coutanceau - Vice-présidents : Mme Françoise Rivereau, Dr Boris Cyrulnik

Directrice : Mme Nataline Alessandrini

## Conférence du mercredi 17 octobre 2012

de 9h30 à 17h00 avec pause déjeuner de 12h30 à 14h00

### “ LA RESPONSABILITÉ CIVILE, PÉNALE ET DISCIPLINAIRE DANS LE SECTEUR SOCIAL, SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL ”

#### Espace Reuilly

21, rue Hénard - 75012 Paris

Métro Mongallet ou Dugommier - Bus 29, 46 et 62

Chacun, dès sa naissance, est responsable de ce qu'il fait, et de ce qu'il ne fait pas, même par inadvertance, imprudence ou négligence : la responsabilité va de pair avec la liberté.

Chacun, dans sa vie privée et professionnelle, doit donc répondre de ses actes, et en assumer les conséquences, pénales, disciplinaires ou pécuniaires.

Identifier les risques encourus permet aux professionnels de mieux s'en prémunir : l'administration des médicaments, le défaut de surveillance et la mise en danger de la vie d'autrui seront donc – ainsi que d'autres sujets tout aussi sensibles – traités de manière concrète et argumentée.

Nous verrons que les travailleurs sociaux ou médico-sociaux et les structures qui les emploient ont parfois tendance à se protéger maladroitement – dans le fond et dans la forme – de dangers imaginaires, sans prendre d'élémentaires précautions envers ce qui les menace réellement. Certains professionnels découvrent trop tard qu'ils ne sont assurés par leur employeur – dans le public et dans le privé – que pour les fautes qualifiées « de service », et non pour les fautes « détachables du service » : elles ont le caractère de fautes personnelles.

**Pierre-Brice Lebrun** enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale, il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont un récent *Guide pratique du droit de la famille et de l'enfant en action sociale et médico-sociale*, paru chez Dunod dans la collection Guides de l'action sociale.

**Entrée payante : 70 euros** - Nombre de places limitées, **inscription obligatoire** accompagné d'un règlement.

La délicate question du secret professionnel et de l'obligation de discrétion (mises en parallèle avec l'obligation de signaler les personnes vulnérables en danger) auxquels sont astreints certains acteurs du secteur social, sanitaire et médico-social, sera traitée. Le professionnel engage-t-il sa propre responsabilité civile, pénale ou disciplinaire s'il révèle une « information à caractère secret », ou quand il ne respecte pas une éventuelle obligation de discrétion ? Qui est réellement astreint au secret professionnel ? Un secret peut-il vraiment se partager ? Comment alors respecter le droit fondamental, inaliénable, qu'ont l'usager et le patient, de voir respecter leur vie privée ?

Cette conférence d'une journée entière se propose de faire le point, en permettant à chacun d'appréhender de manière concrète et illustrée les mécanismes de la responsabilité civile, pénale et disciplinaire, pour identifier, limiter, dédramatiser et relativiser les risques qu'il encourt.

Elle donnera les clés pour comprendre qui est responsable de quoi – et dans quelles limites – afin d'adapter, d'améliorer le fonctionnement des équipes et des structures : mieux se protéger pour travailler avec plus de sérénité et plus d'efficacité...

Pour mieux nous connaître visitez notre site [www.lfsm.org](http://www.lfsm.org)



**LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE**

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE : MEMBRE DE LA WORLD FEDERATION FOR MENTAL HEALTH

11, rue Tronchet 75008 PARIS - Tél. : 01 42 66 20 70 - Fax 01 42 66 44 89 - e-mail : [lfsm@orange.fr](mailto:lfsm@orange.fr)

Président : Dr Roland Coutanceau - Vice-présidents : Mme Françoise Rivereau, Dr Boris Cyrulnik

Directrice : Mme Nataline Alessandrini

## Conférence du mercredi 17 octobre 2012

de 9h30 à 17h00 avec pause déjeuner de 12h30 à 14h00

### “ LA RESPONSABILITÉ CIVILE, PÉNALE ET DISCIPLINAIRE DANS LE SECTEUR SOCIAL, SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL ”

#### Espace Reuilly

21, rue Hénard - 75012 Paris

Métro Mongallet ou Dugommier - Bus 29, 46 et 62

Coupon d'inscription à retourner à l'adresse suivante :

**L.F.S.M.**

Conférence du 17 octobre 2012

11, rue Tronchet - 75008 Paris

M., Mme, Melle

Fonction

Adresse

Tél.

Fax

e.mail

Frais d'inscription pour la journée : 70 euros

Chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre de LFSM - Possibilité de paiement par mandat administratif

Il ne sera procédé à aucun remboursement après le 17 septembre 2012

**La confirmation d'inscription à la conférence vous sera envoyée  
par courrier électronique dès réception du règlement**

Coordination générale : **Nataline Alessandrini** - Secrétariat et renseignement : **Meggy Quinty** - Tél. : 01 42 66 20 70

N° d'organisme de formation : 11750205875 N°SIRET 784 361 222 000 10